



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-12

FOURNITURE ET POSE D'UN TREUIL ELECTRIQUE POUR LES PANIERS DE BASKET ET DE TROIS STOPS CHUTES AU GYMNASSE

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 2158 « Autres installations matériel et outillage technique »

Vu l'offre de prix établi par la société « SATD » pour la fourniture et pose d'un treuil électrique et de 3 stops chutes pour les paniers de basket du gymnase pour un montant de 2 625 € HT et 1 680€ HT;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société SATD – 1 rue de la Rochotte 67130 RUSS pour le remplacement du treuil des paniers de basket et la pose de trois stops chutes :

- Montant du marché pour la pose et fourniture du treuil motorisé : 2 625.00 euros HT soit 3 150.00 euros TTC.
- Montant du marché pour la pose et fourniture des stops chutes : 1 680.00 euros HT soit 2 016.00 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.



Fait à Marckolsheim, le 20 mars 2026

Pour Le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260320-DM2026-12-AU
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026